Nations Unies ST/IC/2004/44



15 septembre 2004

Circulaire*

Circulaire du Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: Dispositions complémentaires régissant l'accès aux locaux du Siège pendant le débat général de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, du 21 septembre au 1^{er} octobre 2004

- 1. La présente circulaire expose les dispositions qui régiront l'accès aux locaux du Siège pendant le débat général de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, du mardi 21 septembre au vendredi 1^{er} octobre 2004. En raison du renforcement du dispositif de sécurité dans toute la ville de New York et au Siège, la 1^{re} Avenue sera fermée à la circulation automobile à la hauteur des bâtiments du Siège du lundi 20 septembre au vendredi 1^{er} octobre 2004. Si les conditions le permettent, il se peut que les forces de l'ordre du pays hôte assouplissent ces dispositions. Il est prévu à l'heure actuelle que la 1^{re} Avenue sera ouverte à la circulation automobile les samedi 25 et dimanche 26 septembre.
- 2. Les locaux du Siège seront fermés au public du lundi 20 septembre au vendredi 1^{er} octobre 2004. Les visites guidées ordinaires seront suspendues pendant ces 12 jours. Pendant cette période de fermeture, les fonctionnaires sont priés de prendre les dispositions voulues pour rencontrer leurs visiteurs ou invités ailleurs qu'au Siège. Les locaux seront rouverts au public et les visites guidées reprendront selon l'horaire normal le week-end des 2 et 3 octobre 2004.
- 3. Pendant le débat général, les titulaires de cartes de convenance, cartes de retraité, cartes de presse délivrées à titre temporaire et cartes de membre d'un club de loisirs ne seront pas admis dans le complexe de l'ONU. Les coursiers extérieurs, invités et détenteurs d'une carte de bibliothèque ne pourront pas entrer non plus. Il conviendra de ne prendre de rendez-vous et de n'organiser de réunions pour la période considérée qu'en tenant compte de ces restrictions. Étant donné que l'accès aux locaux de l'ONU sera interdit aux membres de la famille des fonctionnaires, ces derniers prendront leurs dispositions en conséquence. Il est conseillé aux

^{*} Date d'expiration de la présente circulaire : 4 octobre 2004.



fonctionnaires qui travaillent dans des bâtiments annexes de traverser la 1^{re} Avenue en empruntant le passage pour piétons à la hauteur de la 46^e Rue pour pénétrer dans les locaux du Siège du lundi 20 septembre au vendredi 1^{er} octobre 2004, à moins qu'ils ne soient tenus de s'y rendre pour des raisons professionnelles.

Accès aux locaux par l'entrée des délégués

4. L'entrée des délégués est réservée aux dignitaires et aux hauts fonctionnaires de l'ONU. Afin de renforcer la sécurité pendant la période allant du lundi 20 septembre au vendredi 1^{er} octobre, l'entrée de la 45^e Rue, sur la 1^{re} Avenue, sera réservée aux cortèges officiels qui sortent de l'enceinte.

Admission des représentants d'organisations non gouvernementales, des médias, des prestataires de services agréés et des stagiaires

- 5. Pour permettre l'accès au complexe du Siège, un passage pour piétons temporaire a été mis en place sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 46^e Rue. Un centre de contrôle et d'accréditation a été installé dans une tente située près de la pelouse nord. Les représentants d'organisations non gouvernementales, les membres de la presse, les prestataires de services agréés et les stagiaires seront dirigés vers ce centre, auquel ils accéderont par l'entrée de la 47^e Rue et où ils obtiendront leur accréditation, si besoin est, et passeront les contrôles de sécurité. Ils utiliseront la passerelle spéciale située près du globe (cadeau de l'Italie) pour pénétrer dans le bâtiment de l'Assemblée générale depuis l'esplanade des visiteurs, par les portes offertes par le Canada (côté est).
- 6. En vertu des dispositions régissant leur accès au Siège, les représentants d'organisations non gouvernementales ne pourront emprunter que l'entrée située sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 47^e Rue où ils devront subir un contrôle de sécurité. Ceux qui ne sont pas encore accrédités seront requis d'accomplir les formalités nécessaires à l'accréditation et de subir un contrôle de sécurité au centre situé près de la pelouse nord. Les représentants d'organisations non gouvernementales qui détiennent une carte d'identité ONU valide et une carte d'invitation spécifique pour chaque réunion pourront accéder au quatrième balcon de la salle de l'Assemblée générale où un nombre limité de sièges leur sera réservé.
- 7. Les membres de la presse qui ne sont pas encore accrédités seront requis d'accomplir les formalités nécessaires à l'accréditation et de subir un contrôle de sécurité au centre situé près de la pelouse nord, où leur matériel sera contrôlé au magnétomètre. Étant donné que la 1^{re} Avenue sera fermée, la contre-allée sera utilisée par les véhicules des communications par satellite à la hauteur de la 46^e Rue.
- 8. Les fonctionnaires et les retraités qui traverseront la 1^{re} Avenue par le passage pour piétons de la 46^e Rue seront dirigés vers l'entrée des visiteurs de la 46^e Rue. Les fonctionnaires pénétreront dans le bâtiment de l'Assemblée générale depuis l'esplanade des visiteurs par les portes offertes par le Canada (côté ouest). Les retraités seront soumis à un contrôle à l'intérieur du centre de filtrage des visiteurs avant d'être autorisés à entrer dans le bâtiment de l'Assemblée générale par la porte des visiteurs.

2 0451066f.doc

Locaux d'accès réservé

- 9. Le 2° étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences, de même que les locaux réservés aux rencontres bilatérales dans le salon chinois, au 2° étage, la zone située derrière le balcon du 3° étage du bâtiment de l'Assemblée, et les salles de conférence B et C seront réservés aux membres des délégations et aux fonctionnaires appelés à s'y rendre pour des raisons de service et munis d'une carte d'identité ONU, ainsi que d'une carte de la couleur appropriée (laissez-passer spécial) délivrée pour la durée du débat général, conformément aux procédures établies.
- 10. Pendant le débat général, les fonctionnaires munis d'une carte de la couleur appropriée (laissez-passer spécial) pourront se rendre au salon nord situé au 2^e étage du bâtiment des conférences lorsqu'ils seront appelés à le faire pour des raisons de service. Le salon sud sera utilisé pendant cette période pour des entretiens informels des délégations avec la presse. Pour cette raison, l'accès au salon sud est réservé aux membres accrédités de la presse et aux membres de délégations invités à participer à des entretiens.
- 11. Dans la mesure des places disponibles, les fonctionnaires et les retraités auront accès, sur présentation de leur carte d'identité ONU, aux galeries de la salle de l'Assemblée générale. Il se peut cependant que des dispositions particulières soient appliquées certains jours.

Fermeture de la 1^{re} Avenue

- 12. La 1^{re} Avenue sera probablement fermée à la circulation automobile à la hauteur des bâtiments du Siège, de la 42^e à la 46^e Rue, du lundi 20 septembre au vendredi 1^{er} octobre. Les membres des délégations et les fonctionnaires seront autorisés, sur présentation d'une carte d'identité ONU valide, à traverser la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 42^e, de la 46^e et de la 49^e Rue. Comme le point de passage autorisé à la 46^e Rue sera probablement particulièrement encombré, il sera réservé exclusivement aux délégations. Un point de contrôle des véhicules sera établi sur la 2^e Avenue à hauteur de la 46^e Rue. Il est conseillé de prévoir un laps de temps supplémentaire suffisant pour passer ce point de contrôle.
- 13. Les points de passage réservés aux piétons à la 42° et à la 46° Rue seront fermés à divers moments de la journée lors de l'arrivée et du départ des cortèges officiels. On ne pourra alors accéder aux bâtiments de l'ONU que par la 49° Rue et au point de contrôle situé à l'angle sud-est de la 48° Rue.
- 14. Les fonctionnaires et les prestataires de services agréés qui auraient du mal à pénétrer dans les locaux du Siège devront s'adresser aux agents du Service de sécurité de l'ONU en faction aux points de passage. Ils pourront également obtenir de l'aide au Bureau d'information et de réception situé dans le hall du bâtiment DC1, à l'angle de la 44° Rue et de la 1^{re} Avenue.
- 15. Le rond-point du Secrétariat sera fermé à la circulation automobile, à l'exception des cortèges officiels. On pourra accéder au garage par l'entrée de la 48° Rue, 24 heures sur 24, du lundi 20 septembre à 4 heures jusqu'à la fermeture des bureaux le vendredi 1^{er} octobre 2004. Les véhicules pourront sortir du garage à la 42° Rue 24 heures sur 24 pendant cette période lorsque la 1^{re} Avenue sera fermée à la circulation. Si la 1^{re} Avenue est rouverte à la circulation automobile, ils pourront

0451066f.doc 3

emprunter la rampe qui débouche sur le rond-point du Secrétariat et sortir sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 43^e Rue.

Autre voie d'accès

16. Les véhicules autorisés pourront emprunter la 46^e Rue, en direction de l'est, jusqu'à la 1^{re} Avenue, puis la 48^e Rue jusqu'au garage. Une autre voie d'accès a été prévue pour les moments où la 1^{re} Avenue sera fermée à la circulation automobile : les véhicules pourront alors emprunter le FDR Drive, en direction du sud. À la sortie du FDR Drive, ils tourneront à droite sur la 49^e Rue tout en restant sur la voie située le plus à gauche, ce qui leur permettra de se diriger vers le sud sur la 1^{re} Avenue, en direction du point de contrôle situé à l'entrée du garage. Cette autre voie d'accès sera ouverte du lundi 20 septembre, à partir de 4 heures, jusqu'au vendredi 24 septembre; elle sera fermée les samedi 25 et dimanche 26 septembre et ouverte à nouveau du lundi 27 septembre jusqu'à la fermeture des bureaux le vendredi 1^{er} octobre 2004. Il se pourrait toutefois que le FDR Drive soit fermé à différents moments de la journée pendant le débat général.

Fermeture du garage

17. Pour des raisons de sécurité, le garage sera fermé le dimanche 19 septembre à 20 heures et sera de nouveau ouvert aux véhicules autorisés le lundi 20 septembre à 4 heures. Tous les véhicules devront être retirés du garage au plus tard le dimanche 19 septembre à 22 heures et ne pourront plus y stationner jusqu'à sa réouverture. Les véhicules qui y demeureraient seront enlevés et entreposés aux frais de leur propriétaire.

Possibilités de stationnement pendant la fermeture du garage

18. À l'intention des fonctionnaires qui n'auront pas accès au garage de l'ONU à partir du dimanche 19 septembre à 20 heures, des places de stationnement ont été réservées pour les véhicules dûment identifiés de part et d'autre de la 1^{re} Avenue, de la 51^e à la 56^e Rue, du dimanche 19 septembre à 20 heures au lundi 20 septembre 2004 à 8 heures. Une vignette spéciale délivrée par le Service d'administration du garage devra être placée sur le tableau de bord du véhicule de façon que les autorités du gouvernement hôte puissent en vérifier la validité.

Fouille des véhicules

19. Tous les véhicules entrant dans le garage pourront être fouillés, si bien qu'il faut s'attendre à des retards considérables. Étant donné les restrictions imposées à la circulation, les fonctionnaires sont encouragés à utiliser les transports en commun du lundi 20 septembre au vendredi 1^{er} octobre. Pour accélérer les contrôles de sécurité, on est prié de ne conserver qu'un nombre d'objets limités dans le coffre de son véhicule.

Restaurant, autres services de restauration et services de nature commerciale

20. Il est prévu qu'un nombre très important de membres des services de sécurité, d'appui et autres accompagnant les chefs d'État et de gouvernement se trouveront au Siège et souhaiteront y utiliser les services de restauration. Ces services seront donc renforcés, dans la mesure du possible, de façon que tous puissent les utiliser.

4 0451066f.doc

En outre, les heures d'ouverture de certains lieux où se restaurent habituellement les fonctionnaires seront modifiées. Les horaires suivants seront en vigueur pendant la semaine du lundi 20 au vendredi 24 septembre, le samedi 25 septembre et la semaine du lundi 27 septembre au vendredi 1^{er} octobre 2004 :

Cafétéria (bâtiment du Secrétariat, rez-de-chaussée)

Du lundi 20 septembre au vendredi 1^{er} octobre De 8 heures à 20 h 30 Samedi 25 septembre De 9 heures à 15 heures

Restaurant du personnel (bâtiment des conférences, 4e étage)

Du lundi 20 septembre au vendredi 1^{er} octobre De 11 h 30 à 14 h 30

Café viennois (bâtiment des conférences, 1er sous-sol)

Du lundi 20 septembre au vendredi 1^{er} octobre De 9 heures à 18 heures

Club de l'UNCA (bâtiment du Secrétariat, 3^e étage)

Du lundi 20 septembre au vendredi 1^{er} octobre De midi à 15 heures

Cafétéria du bâtiment DC1 (3e étage)

Du lundi 20 septembre au vendredi 1^{er} octobre De 8 heures à 18 heures

Cafétéria de l'UNICEF (Maison de l'UNICEF, rez-de-chaussée)

Du lundi 20 septembre au vendredi 1^{er} octobre De 8 h 30 à 16 h 30

21. Le restaurant des délégués sera ouvert du lundi 20 septembre au vendredi 1^{er} octobre de 11 h 30 à 14 h 30. Seules les personnes munies d'une carte d'identité ONU valide pour la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale pourront entrer et se restaurer. La priorité sera donnée aux délégations qui souhaitent faire des réservations.

0451066f.doc 5